

AMNESTY INTERNATIONAL

DECLARATION PUBLIQUE

AI Index: AFR 38/008/2008 (Document Public)
8 octobre 2008

Mauritanie: Répression violente de manifestations pacifiques demandant la restauration de l'état de droit

Amnesty International demande aux autorités mauritaniennes de mettre un terme à la répression violente des manifestations pacifiques organisées à Nouakchott, (la capitale) depuis le coup d'état militaire qui a renversé, le 6 août 2008, le président Sidi Ould Cheikh Abdallahi et son gouvernement.

Au cours de deux de ces manifestations, les 5 et 7 octobre 2008, plusieurs personnes dont un sénateur, Youssef Sylla et plusieurs dirigeants syndicaux, y compris Abderahmane Ould Boubou et Mohamed Ould Saleck, ont été frappées à coups de matraques alors qu'elles manifestaient de manière pacifique en faveur d'un retour à l'ordre constitutionnel et de la restauration de l'état de droit. Ces manifestations ont été dispersées à l'aide de grenades lacrymogènes.

La répression de ces deux dernières manifestations fait suite à la décision prise par le gouverneur de Nouakchott, le 30 septembre 2008 de suspendre « *toutes les manifestations à caractère politique devant être organisées sur la voie publique ... jusqu'à nouvel ordre* ». Cette décision porte atteinte à la liberté d'expression et de réunion inscrites dans la constitution mauritanienne en son article 10 et consacrées par les articles 19 et 21 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques ratifié par la Mauritanie le 17 février 2005.

Amnesty International appelle également à la libération immédiate et inconditionnelle du président mauritanien, Sidi Ould Cheikh Abdallahi et de son premier ministre Yahya Ould Ahmed Waghf, qui sont détenus de manière arbitraire et sans inculpation aucune. Amnesty International estime que le président mauritanien et son premier ministre sont des prisonniers d'opinion. L'ancien président mauritanien est placé en résidence surveillée depuis plus de 60 jours. Sa famille et ses avocats n'ont pas été autorisés à lui rendre visite. Par ailleurs, l'ancien premier ministre a été aussi placé en résidence surveillée à Tagant, sa région natale, située à 500 kilomètres à l'est de Nouakchott.

CONTEXTE

Le 6 août 2008, plusieurs responsables de l'armée ont renversé le gouvernement mauritanien mis en place à la suite de l'élection présidentielle de mars 2007. Le Président Sidi Mohamed Ould Cheikh Abdallahi ainsi que son premier ministre, le ministre de l'Intérieur et deux autres hauts fonctionnaires de l'État ont été arrêtés. À l'exception du chef de l'État et son premier ministre, tous ont été libérés.

Un Haut conseil d'État composé de onze membres de l'armée a été mis en place par le général Mohamed Ould Abdel Aziz qui a dirigé le coup d'État. Le Haut conseil d'État s'est engagé à organiser des élections libres et transparentes « *dans une période qui sera la plus courte possible* ».

La communauté internationale a appelé à la libération du chef de l'État et au retour à l'ordre constitutionnel. Plusieurs pays dont la France et les États-Unis ont gelé leurs aides non humanitaires avec la Mauritanie. En outre, l'Union Africaine (UA) a, le 9 août 2008, suspendu le pays de son organisation. Le 22 septembre 2008, le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'UA a appelé au « retour à l'ordre constitutionnel par le rétablissement inconditionnel de M. Sidi Ould Cheikh Abdallahi, Président de la République Islamique de Mauritanie, dans ses fonctions, à la date du 6 octobre 2008 au plus tard » et a mis en garde les auteurs du coup d'Etat et leurs soutiens civils contre les risques de sanctions et d'isolement.